

La Directrice Départementale de la Protection des  
Populations du Nord

Service Santé et Protection des Animaux et des Végétaux

**RECEPISSE DE DECLARATION  
au titre de l'article L. 214-6 – IV  
du Code Rural**

A la date du 30 mars 2011

M Ludovic HOLLESTELLE

59400 CAMBRAI

a effectué, conformément aux dispositions de l'Article L. 214-6 IV du Code Rural, la déclaration de l'exploitation de l'établissement ci-dessous référencé :

Dénomination ou raison sociale	HOLLESTELLE Ludovic
Adresse de l'activité	59400 CAMBRAI
Activités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elevages canin et félin en vue de la vente</li><li>• Présentation au public de chats</li></ul>

**Ce document ne vaut pas récépissé de déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :** Les chenils de plus de 9 chiens sevrés doivent faire l'objet d'une déclaration complémentaire auprès de la Préfecture du Nord – Service des Installations Classées. Le déclarant doit se conformer strictement à la réglementation en vigueur.

Lille, le 18 avril 2011



P/ La Directrice,  
Le Chef du Service Santé et Protection  
des Animaux et des Végétaux,

Bénédicte SCHMITZ